

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS375/11
WT/DS376/11
WT/DS377/9
23 décembre 2009

(09-6693)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET LEURS ÉTATS MEMBRES – TRAITEMENT TARIFAIRE DE CERTAINS PRODUITS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Communication du Président du Groupe spécial

La communication ci-après, datée du 21 décembre 2009 et adressée au Président de l'Organe de règlement des différends (ORD), est distribuée conformément à l'article 12:9 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Le Groupe spécial a indiqué dans sa communication à l'ORD datée du 21 juillet 2009 (WT/DS375/10, WT/DS376/10 et WT/DS377/8) qu'il comptait remettre son rapport final aux parties au différend en décembre 2009. Toutefois, en raison du grand nombre de questions compliquées soulevées dans cette affaire, le Groupe spécial compte maintenant remettre son rapport final aux parties pour la fin d'avril 2010.
